

Saviez - vous que selon la loi:

121.9. Le prestataire de services de garde doit s'assurer que les produits toxiques et les produits d'entretien sont étiquetés clairement et entreposés hors de portée des enfants, dans un espace de rangement sous clé et réservé à cette fin.

Aux fins d'application du premier alinéa, le produit qui est entreposé dans un espace de rangement sous clé, dans un local non accessible aux enfants reçus et verrouillé en tout temps en l'absence du personnel est aussi considéré hors de portée des enfants.

De même, est considéré hors de portée des enfants le produit qui est entreposé sous clé dans la résidence où sont fournis les services de garde en milieu familial.

Malgré le premier alinéa, le distributeur de rince-mains à base d'alcool, pourvu qu'il soit hors de portée des enfants, n'a pas à être entreposé dans un espace de rangement sous clé.

En manque d'idées pour jouer dehors ces temps-ci : en voici quelques-unes :

- Permettre aux enfants de sortir leurs toutous et de les faire glisser et les promener en traîneau.
- Partir à la découverte des bonhommes de neige du voisinage.
- Organisons une chasse au trésor, cacher des objets dans la neige
- Faire comme dans le sable mais dans la neige : sceau/pelles/camions
- Dans une bouteille à vaporiser, mettez un peu de gouache et de l'eau. Mélangez bien. Allez en vaporiser un peu partout sur la neige. Laisser-aller votre imagination !
- Décorez des boîtes de carton avec les enfants. Apportez-les à l'extérieur et utilisez-les en guise de traîneau. Faites des promenades ou allez glisser.
- Utilisez un papier foncé et faites-le refroidir au réfrigérateur. Lors des journées de tempête, sortez à l'extérieur et attrapez des flocons avec le carton. Observez chacun des flocons et nommez les caractéristiques avec les enfants.

Vous pouvez administrer de l'acétaminophène : prenez bien garde de suivre le protocole tel qu'indiquer dans le lien ci-dessous.

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/sg_protocole_acetaminophene.pdf

Et si vous n'êtes pas certaine de devoir exclure l'enfant, ce tableau vous aidera :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/affiche_infection_mfa_br.pdf



En cas de doute, n'hésitez pas à utiliser le service info-santé 811